



HAL
open science

Pratiques de la Responsabilité Sociale dans les entreprises marocaines cotées: analyse du modèle quadridimensionnel de Carroll (1991) et application au cas marocain.

Anas Yassine, Abdelmadjid Ibenrissoul

► To cite this version:

Anas Yassine, Abdelmadjid Ibenrissoul. Pratiques de la Responsabilité Sociale dans les entreprises marocaines cotées: analyse du modèle quadridimensionnel de Carroll (1991) et application au cas marocain. . 2018. hal-01728603v2

HAL Id: hal-01728603

<https://hal.science/hal-01728603v2>

Preprint submitted on 27 Mar 2018 (v2), last revised 25 Jan 2019 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Pratiques de la Responsabilité Sociale dans les entreprises marocaines cotées: analyse du modèle quadridimensionnel de Carroll (1991) et application au cas marocain.

Practices of the social responsibility in the listed Moroccan companies: an analysis of Carroll's model (1991) and application to the Moroccan case.

Anas YASSINE, Doctorant en Sciences de Gestion, Laboratoire Management, Systèmes Financiers et Gestion des Risques (MSFGR) Université Hassan II - Casablanca- Maroc yassine.anas1@gmail.com

Abdelmadjid IBENRISSOUL, Professeur de l'enseignement supérieur, Laboratoire Ingénierie Scientifique des Organisations (ISO) Université Hassan II – Casablanca- Maroc a - ibenrissoul@hotmail.fr

Résumé

Le présent article traite le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le contexte marocain. L'objectif de cette étude est d'analyser la perception des cadres sur la responsabilité sociale des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Pour ce faire, nous avons mené une enquête auprès de soixante-quatorze cadres marocains travaillant au sein des entreprises cotées. Les sujets ont été sollicités par un courrier électronique, en leur envoyant un questionnaire qui se composait de 37 items présentés sous la forme d'une échelle de réponse à cinq points (échelle de Likert). Notre échelle de mesure a été conçue en s'appuyant sur le modèle théorique de la responsabilité sociale de Carroll (1991).

Les résultats de notre étude révèlent deux constats, l'un, suggère que les cadres marocains travaillant au sein des entreprises cotées n'ont pas la même perception sur la RSE, l'autre, met en exergue le fait que les entreprises qui opèrent dans le secteur des services se montrent plus regardantes sur le respect des lois et des valeurs éthiques plus que les entreprises industrielles.

Mots clés : RSE, cadres, entreprises cotées, perception, valeurs éthiques.

Abstract

This present article deals the concept of the social responsibility in the companies in Morocco. The objective of this study is to analyze the perceptions of the managers about the social responsibility inside the companies where they are working.

To make this study happen, we made an investigation on seventy four managers who are working in the companies quoted on the stock exchange. We send them an email containing a questionnaire where we asked them thirty seven questions with five rating answers (Likert scale). Our scale is basing on the theoretical model of the social responsibility of Carroll.

The results of our study give us two findings. The first one suggest that the managers working in the quoted companies don't have the same perceptions about the corporate social responsibility. The second one shows that the companies that are working in the services sector are more into respecting the laws and ethical values more than the industrial companies.

Key-words: CSR, managers, listed companies, perception, ethical values.

Introduction

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept multidimensionnel qui a été défini de plusieurs manières, et ce malgré sa compréhension commune. Chaque groupe d'intérêt essaye de voir la RSE différemment en se focalisant sur les aspects qui le concernent, ce qui n'est pas sans générer des confusions d'ordre sémantique. Nonobstant la diversité de définition et de conception de la responsabilité sociale des entreprises, la question de l'instauration d'un modèle de développement basé sur la RSE s'avère capitale pour toute entreprise souhaitant assurer sa survie dans un monde marqué par l'instabilité et l'incertitude. Cependant, la majorité des études qui ont tentées de cristalliser le concept de la RSE ont été réalisées dans les pays développés, ce qui laisse encore la place aux questionnements et qui légitime l'intérêt de continuer l'étude de ce concept dans le cadre d'un pays en voie de développement tel que le Maroc.

Dans le présent article, nous allons explorer la nature de la RSE aux seins des entreprises marocaines cotées. Pour ce faire, nous allons mobiliser le modèle de Carroll (1979) qui est un modèle de référence dans la littérature sur la responsabilité sociale des entreprises. Ce travail se décline en trois parties. La première jette la lumière sur la revue de littérature orientée vers les modèles conceptuels de la RSE. La deuxième partie sera consacrée à l'étude du modèle de Carroll de la responsabilité sociale des entreprises. La troisième partie du travail expose la méthodologie employée, les résultats obtenus et les analyses qui en découlent.

1. Revue théorique des modèles de la RSE

La responsabilité sociale des entreprises est un concept large est peu stabilisé. Bien qu'il fasse l'objet d'une littérature abondante, il est difficile, voire impossible, de trouver une définition fédératrice de la RSE. Actuellement on compte plus de 37 définitions de la RSE (cité par Carroll et Shabana, 2010) est ce nombre ne cesse d'augmenter à cause du caractère évolutif de son concept. Il est certain que la RSE ne signifie pas la même chose, tout le temps et pour tout le monde. Pour certains, la RSE se limite à la responsabilité juridique ; pour d'autres, elle est perçue comme un mouvement de moralisation des affaires, dans un sens éthique; pour d'autres encore elle se réduit aux actions de charité. L'une des définitions les plus récentes de la RSE est celle publiée en 2001 par La Commission européenne dans son Livre Vert de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Elle y donne la définition de la RSE suivante : « l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». Cela dit, que le RSE ne se réduit pas uniquement aux obligations juridiques mais elle va bien au-delà en s'étendant à d'autres aspects tels que l'investissement dans le capital humain, la satisfaction des attentes des différentes parties prenantes et la protection de l'environnement. De son côté, l'ISO (International Organisation for Standardisation), organisation chargée de la définition des standards internationaux qui régissent le commerce des entreprises, définit la RSE comme étant: « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui – contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;- prend en compte les attentes des parties prenantes ;- respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ». Dans une autre optique, Friedman (1970) est considéré comme étant le père fondateur de

la théorie néoclassique, a affirmé que La responsabilité de l'entreprise se limite à la création de la richesse pour les actionnaires. En effet, la théorie néoclassique postule que les dirigeants doivent créer une sorte de frontière étanche entre le Business et le hors Business en évitant toute prise de décision de nature socialement responsable : « the business is the business of business » (Cité par Allouche et Laroche, 2005). Cela dit, que la responsabilité sociale n'est pas du ressort de l'entreprise mais elle relève essentiellement du pouvoir étatique (Friedman, 1970). Bowen (1953) est souvent identifié comme fondateur de cette discipline, a ouvert la réflexion sur le concept de la RSE en affirmant que l'entreprise a des obligations envers la société et qui vont au-delà des obligations légales et économiques. Carroll (1979) considère la responsabilité sociale comme une réponse aux attentes de la société en matière économique, légale, éthique et discrétionnaire. Elle envisage la RSE comme un ensemble d'obligations de l'entreprise vis-à-vis de la société. Son modèle conceptuel réduit la RSE à quatre types d'obligations : économiques (êtres profitable, s'engager à produire des biens et services respectueux des normes de la qualité, de la sécurité et de l'environnement ...), légale (respecter les lois et les réglementations en vigueur), éthique (agir avec justesse et équité), philanthropique (contribuer au bien-être social, agir avec charité et bienfaisance). Wartick et Cochran (1985) ont élargi l'approche de Carroll en affirmant que la RSE découle de l'interaction de trois dimensions : les principes de la RSE, les processus mis en œuvre en vue de développer des aptitudes socialement responsables et les politiques adoptées pour faire face aux problèmes sociaux. Plus récemment, le modèle quadridimensionnel de Carroll, a été affiné par Wood (1991) en précisant que la signification de la responsabilité sociale ne peut être appréhendée qu'à travers l'interaction de trois niveaux de responsabilité pour l'entreprise : La responsabilité de l'entreprise en tant qu'institution sociale (l'entreprise qui abuserait du pouvoir et de la légitimité accordés par la société finirait par les perdre), la responsabilité en terme de conséquences (les entreprises sont responsables des effets primaires et secondaires relatifs à leurs activités) et la responsabilité discrétionnaire des

managers (les managers doivent utiliser leurs pouvoirs discrétionnaires au service de la responsabilité sociale de l'entreprise). L'approche de Wood (1991) vise à créer un certain dynamisme entre les différentes responsabilités incluses dans le modèle théorique de Carroll (1979). Ainsi, Chacune des formes de responsabilité proposées par Carroll (économique, légale, éthique et philanthropique) peut être déclinée selon les trois niveaux définis par Wood (cité par Attarça et Jacquot, 2005).

Tableau n°1 : Niveaux et nature des responsabilités sociales de l'entreprise

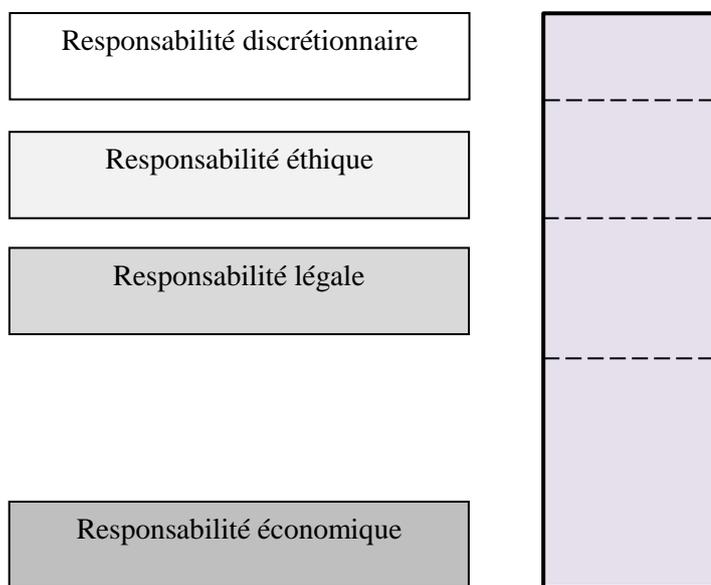
	<i>Niveau institutionnel</i>	<i>Niveau organisationnel (activités)</i>	<i>Niveau individuel</i>
<i>Responsabilités économiques</i>	Produire des biens et services, offrir des emplois, créer de la richesse pour les actionnaires	Les prix des biens et services reflètent les vrais coûts de production et intègrent toutes les externalités	Produire de façon écologique, utiliser des technologies non polluantes, réduire les coûts en favorisant le recyclage
<i>Responsabilités légale</i>	Respecter les lois et les réglementations. Ne pas faire de lobbying ou attendre des positions privilégiées dans les politiques publiques	Œuvrer pour des politiques publiques en défendant des intérêts "éclairés"	Tirer profits des instructions réglementaires pour innover dans les produits ou les technologies
<i>Responsabilités éthiques</i>	Suivre des principes éthiques fondamentaux (ex : honnêteté)	Fournir des informations précises et complètes pour accroître la sécurité d'utilisation au-delà des conditions légales	Développer l'information d'utilisation pour des usagers spécifiques et la promouvoir comme un avantage produit
<i>Responsabilités discrétionnaires</i>	Agir comme un citoyen modèle dans tous les domaines : au-delà des réglementations et des règles éthiques. Rendre une partie du chiffre d'affaires à la société (community)	Investir les ressources de l'entreprise dans des actions charitables en rapport avec le premier et le second cercle de l'environnement social de l'entreprise	Choisir des investissements charitables qui soient rentables en terme de résolution de problèmes sociaux (application de critères d'efficacité)

Source : proposé par M. Attarça, T.Jacquot (2005) sur la base des typologies respectives de A.B. Carroll (1979) et de D.J. Wood (1991)

2. Le modèle de Carroll de la Responsabilité Sociale des Entreprises, origines et développement

Le modèle de Carroll est un modèle de référence dans la littérature sur la responsabilité sociale des entreprises (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007 ; Igalens et Gond, 2003 ; Jamali, 2008; Maignan et al. 1999 ; Peterson, 2004). Dans son modèle, Carroll (1979) propose une typologie intéressante de ce qu'est la RSE en définissant quatre principes de responsabilité que nous présentons dans la figure 1 suivante :

Figure 1 : Les 4 principes de la responsabilité sociale (Carroll, 1979)

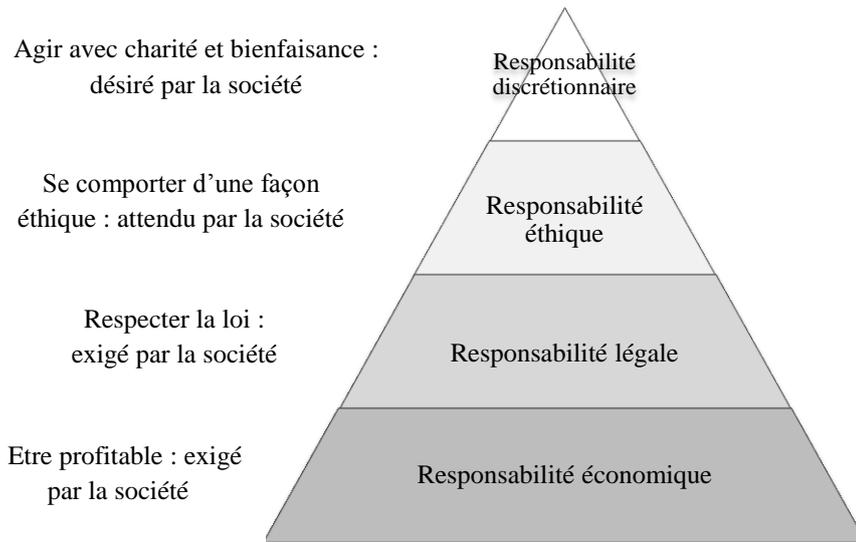


La responsabilité économique est le premier pilier du modèle. L'auteur considère qu'elle est intrinsèque à l'existence de l'entreprise et conditionne l'engagement de cette dernière en matière des autres responsabilités. Ça veut dire qu'une entreprise n'aurait à se comporter de manière socialement responsable que dans le cas où elle génère du bénéfice. La deuxième responsabilité est de nature légale. Le respect des lois est considéré comme une condition sine qua non pour qu'une entreprise soit socialement responsable. Toutefois, il convient de dire qu'il s'agit plus d'une responsabilité subie que choisie (Pailot, 2005) dans la mesure où l'entreprise est contrainte de respecter les lois exigées par la société. La troisième responsabilité est éthique. Elle se rapporte à tout ce

qui est droit, juste et loyal. En effet, l'entreprise est tenue de moraliser ses affaires si elle souhaite être en cohérence avec les principes et les valeurs de la société. Selon Carroll (1991), la responsabilité éthique est attendue par la société. La responsabilité philanthropique ou discrétionnaire se positionne comme quatrième composante du modèle. Elle reflète le degré d'engagement de l'entreprise en matière de la contribution au bien-être social. L'auteur estime que cette responsabilité est moins importante que les autres mais elle est désirée par la société.

Le modèle de Carroll (1979), aussi simpliste qu'il soit, propose un cadre de référence et d'analyse intéressant du concept de la responsabilité sociale. Il permet de trouver un terrain d'entente entre les libéraux purs (Friedman, 1962) selon lesquels la seule responsabilité de l'entreprise est la création de la richesse pour les actionnaires et les partisans de la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984 ; Donaldson et Preston, 1995) qui reconnaissent les responsabilités de l'entreprise envers ses parties prenantes. En 1991, Carroll a peaufiné son modèle de base en proposant une nouvelle catégorisation de la responsabilité sociale des entreprises sous une forme pyramidale (voir figure 2). Dans son nouveau travail l'auteur a créé une certaine hiérarchie entre les quatre composantes de la responsabilité sociale. Cela signifie qu'une responsabilité de niveau inférieure doit normalement être prise en charge avant que celle du niveau supérieur prenne de l'importance. Cependant, la responsabilité économique se positionne à la base de la pyramide, suivie de la responsabilité légale. Vient ensuite la responsabilité éthique et au sommet nous trouvons la responsabilité philanthropique. Dans son travail Carroll (1991) précise que ces catégories ne sont pas exclusives mais bien cumulatives.

Figure 2 : Le modèle pyramidale de la responsabilité sociale (Carroll, 1991)



3. La perception des cadres marocains sur la RSE

Pour réaliser cette étude, nous avons mené une enquête auprès de soixante-quatorze cadres marocains travaillant dans différents secteurs d'activités. Les sujets ont été sollicités par un courrier électronique, en leur envoyant un questionnaire qui se composait de 37 items présentés sous la forme d'une échelle de réponse à cinq points (échelle de Likert). Notre échelle de mesure a été conçue en s'inspirant des travaux de Maignan et Ferrell (1999) qui ont construit et validé une échelle multi-items en s'appuyant sur le modèle quadridimensionnel de Carroll (1991). Leur travail d'analyse a été élaboré dans un contexte nord-américain ayant ses propres spécificités et particularités. Par conséquent, il nous a semblé intéressant de proposer une adaptation de l'échelle au contexte marocain en adoptant une démarche rigoureuse qui repose sur les étapes préconisées par le paradigme de Churchill (1979)¹.

¹ Ce paradigme s'applique au processus de création et de développement des échelles multiples ou multi-items. Il vise à purifier les instruments de mesure en réduisant deux types d'erreurs de mesure fréquents : l'erreur aléatoire et l'erreur systématique.

Notre échantillon regroupe les entreprises marocaines cotées à la BVC². Ce choix est motivé par plusieurs raisons. Tout d'abord, les grandes entreprises sont en mesure de consacrer plus de ressources pour entreprendre des actions de nature socialement responsables (Lerner, 1991), tandis que les PME se voient confrontées au manque de ressources, ce qui constitue un frein à la réalisation de leurs actions en matière de RSE. De plus, nous savons sans aucun doute que la responsabilité sociale repose sur un principe fondamental qui est la transparence et l'accessibilité aux informations relatives aux activités des entreprises. Or, ce levier central de la RSE n'est pas le point fort des PME qui manifestent souvent une forte réticence en terme de divulgation des informations financières.

3.1. Analyse descriptive des données

Nous avons réalisé une analyse descriptive en vue de dégager les tendances relatives à chaque dimension de la RSE sur la base des 37 items auxquels les 74 participants ont répondu à l'aide d'une échelle de type Likert. Notre taux de réponse est de 100%.

Tableau n°2 : Analyse des fréquences des items de la composante légale par nos soins

Items	Fréquences					Total
	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Indécis	d'accord	Tout à fait d'accord	
Mon entreprise respecte les lois et les réglementations	1	-	-	23	50	74
Mon entreprise s'engage à respecter le droit des salariés, et répondre aux demandes des syndicats	1	2	10	29	32	74
Mon entreprise n'a jamais recours à la corruption sous toutes ses formes (pot de vin, extorsion de fonds ...).	1	-	7	27	39	74
Mon entreprise n'est pas complice des violations des droits de l'Homme (faire travailler un mineur ...).	1	-	-	23	50	74

² Bourse des valeurs de Casablanca.

Mon entreprise assure une couverture sociale à tous ses salariés, à minima, la couverture sociale obligatoire.	-	-	2	30	42	74
Mon entreprise respecte les conditions légales (code du travail marocain) en cas de recours à des contrats de travail à caractère atypiques ou précaires (intérim, CDD).	-	-	5	34	35	74

Il ressort de notre analyse statistique, tous secteurs confondus, que la dimension légale domine en termes de fréquence, suivie successivement par la dimension économique, éthique et philanthropique. Ceci expliquerait que les entreprises marocaines cotées considèrent que la mise en place d'une démarche RSE passe premièrement par le respect des lois et des réglementations en vigueur. En effet, le Maroc dispose d'un cadre législatif et réglementaire qui encadre la RSE. Et c'est la loi cadre 99-12 qui définit les contours de cette dernière.

Tableau n°3 : Classement des dimensions de la RSE selon le secteur d'activité par nos soins

Secteurs d'activité	Nombre des entreprises	Classement des dimensions de la RSE
Agro-alimentaire	8	légale économique éthique Philanthropie
Bâtiments et travaux publics	11	
Distribution	7	
Energétique	9	
Financier	20	
Industriel	14	
Loisirs et Hôtels	1	
Télécommunication	1	
Transport	3	
Total	74	

3.2.Purification de l'instrument de mesure de la RSE

3.2.1. Analyse de la structure factorielle

L'objectif de l'adoption d'une démarche exploratoire est l'identification de la structure sous-jacente de notre échelle de mesure. Nous avons scindé notre échantillon de base en deux sous-échantillons distincts qui se composaient successivement des entreprises opérant dans le secteur industriel et celui des services. Ceci dans le but de donner plus de pertinence à notre étude.

Le fait de ne pas avoir une idée préalable sur la structure des données nous a conduits à nous interroger sur la capacité des 37 items retenus à constituer une mesure adéquate du concept de la RSE. Pour répondre à ce questionnement, on s'est penché d'abord sur l'analyse des corrélations inter-items en utilisant des tests polychoriques³ à l'aide du logiciel XLSTAT. Ensuite, nous avons réalisé une analyse en composantes principales (ACP⁴) en appliquant une rotation Varimax avec normalisation Kaiser. La quantité d'inertie récupérée est de 69.38 % pour le secteur industriel et 65.37% pour le secteur des services. Les indices KMO calculés sont respectivement de l'ordre de 0.67 et 0.56. De plus, le test de sphéricité de Bartlett réalisé monte que la matrice des corrélations inter-items n'est pas une matrice d'identité ($p < 0.05$).

³ La corrélation polychorique est la technique statistique appropriée pour le calcul de la liaison entre deux variables qualitatives ordinales.

⁴ Méthode factorielle de réduction de dimension pour l'exploration statistique de données quantitatives complexes.

Tableau n° 4 : Les dimensions issues de l'analyse factorielle (sociétés industrielles)

Items	Composante économique	Composante philanthropique	Composante éthico-légale
Mon entreprise contribue à la création des opportunités d'emploi.	0,879	-	-
Mon entreprise crée de la valeur pour ses actionnaires.	0,853	-	-
Mon entreprise contrôle scrupuleusement la productivité de ses employés.	0,852	-	-
Mon entreprise établit des stratégies financières à long terme.	0,839	-	-
Mon entreprise s'engage à produire des écoproduits, c'est-à-dire des biens ou des services respectueux des normes de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.	0,775	-	-
Mon entreprise entretient des partenariats de long terme avec les établissements d'enseignement (universités, centres de formation professionnelle ...) en vue de promouvoir la recherche et le développement.	-	0,921	-
Mon entreprise développe des partenariats avec des associations de protection de l'environnement.	-	0,857	-
Mon entreprise met en place des programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des gazes à effet de serre.	-	0,841	-
Mon entreprise accorde des fonds aux associations à but non lucratif.	-	0,799	-
Mon entreprise participe à des projets de réinsertion professionnelle de publics en difficulté.	-	0,764	-
Mon entreprise favorise la diversité des employés (âge, sexe, race).	-	-	0,834
Mon entreprise voit la réglementation comme un levier d'innovation	-	-	0,655
Mon entreprise informe ses clients de façon transparente et exhaustive sur ses produits et services	-	-	0,636
Mon entreprise n'est pas complice des violations des droits de l'Homme (faire travailler un mineur ...).	-	-	0,635
Mon entreprise respecte les conditions légales (code du travail marocain) en cas de recours à des contrats de travail à caractère atypiques ou précaires (intérim, CDD)	-	-	0,631
Mon entreprise n'a jamais recours à la corruption sous toutes ses formes (pot de vin, extorsion de fonds ...).	-	-	0,593
Mon entreprise considère l'égalité des chances comme partie intégrante dans sa démarche d'évaluation des employés (promotion).	-	-	0,578
Mon entreprise dispose d'un code de conduite compréhensible.	-	-	0,524
% de la variance récupérée	48,24860357	14,39644381	6,733083077
% cumulé de la variance récupérée	48,24860357	62,64504738	69,37813046
Alpha de Cronbach	0,916678186	0,92793501	0,901000438

Source : résultats de l'analyse factorielle réalisée par l'auteur

Notre analyse exploratoire révèle 3 facteurs pour un pourcentage de variance expliquée de 69.38%. Le premier facteur obtenu correspond à la dimension économique. La valeur de son alpha de Cronbach est de 0.92. De plus, nous constatons que tous les items qui

rentrent dans sa composition s'inscrivent parfaitement dans une vision économique (produire des éco-produits, créer de la valeur pour les actionnaires, contribuer à l'absorption du chômage, etc.). Le deuxième facteur se compose des items qui reflètent le degré d'engagement de l'entreprise en matière de la contribution au bien-être sociale (entretenir des partenariats avec les établissements d'enseignement, mettre en place des programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des gazes à effet de serre, accorder des fonds aux associations à but non lucratif, etc.). Par ailleurs, nous pouvons considérer que la cohérence interne de la dimension philanthropique est excellente, son coefficient alpha de Cronbach est largement supérieure au seuil minimum requis de 0,70 (Nunnally, 1978). Le troisième facteur se rapporte à la dimension éthico-légale. Il découle de l'agrégation de deux dimensions de la RSE dont les items sont fortement corrélés avec la troisième composante. L'analyse de fiabilité fournit un coefficient alpha de Cronbach de 0.90 ce qui traduit sans aucun doute l'homogénéité et la cohérence de notre dernière composante. Dans le même ordre d'idée, on peut ajouter que la responsabilité économique explique 48.23% de la variance totale suivie par les responsabilités philanthropique et éthico-légale qui en expliquent successivement 14.40% et 6.73%.

A partir de là, on peut déduire que la RSE est perçue comme un construit tridimensionnel par les cadres travaillant au sein des entreprises industrielles cotées à la BVC. Cependant, il est à noter que ce premier groupe considère que la composante économique est l'essence même de la responsabilité sociale des entreprises. La responsabilité philanthropique arrive en deuxième position sous l'hypothèse qu'une entreprise n'aurait à agir avec charité et bienfaisance que dans le cas où elle génère du bénéfice. Pour ce qui est de la responsabilité éthico-légale, nous remarquons qu'elle est relativement moins importante que les deux premières responsabilités. Ceci signifie en quelque sorte que la mise en place d'une charte de diversité, la définition d'un code de conduite

compréhensible et le respect des lois sont perçues comme étant des règles de bon sens auxquelles il faut se conformer quel que soit le degré d'engagement de l'entreprise en matière de la RSE.

Tableau n° 4 : Les dimensions issues de l'analyse factorielle (sociétés des services)

Items	Composante éthique	Composante légale	Composante philintropique	Composante économique
Mon entreprise considère l'égalité des chances comme partie intégrante dans sa démarche d'évaluation des employés (promotion).	0,794	0,310	-	-
Mon entreprise met en place des démarches en vue de s'assurer qu'elle ne vend pas ses biens ou services à des entités ne respectant pas les droits de l'Homme.	0,772	-	-	0,337
Mon entreprise est digne de confiance	0,607	-	-	-
Mon entreprise effectue toujours des achats responsables (intégration des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat des biens et services).	0,574	0,305	-	-
Mon entreprise informe ses clients de façon transparente et exhaustive sur ses produits et services	0,514	-	-	-
Mon entreprise assure une couverture sociale à tous ses salariés, à minima, la couverture sociale obligatoire.	-	0,803	-	-
Mon entreprise respecte les conditions légales (code du travail marocain) en cas de recours à des contrats de travail à caractère atypiques ou précaires (intérim, CDD).	-	0,757	-	-
Mon entreprise respecte les lois et les réglementations.	-	0,721	-	-
Mon entreprise met en place des mesures pour prévenir les discriminations entre les femmes et les hommes.	-	0,549	-	-
Mon entreprise parraine des événements sportifs et/ou culturels.	-	-	0,854	-
Mon entreprise développe des partenariats avec des associations de protection de l'environnement.	-	-	0,826	-
Mon entreprise accorde des fonds aux associations à but non lucratif.	-	0,316	0,797	-
Mon entreprise participe à des projets de réinsertion professionnelle de publics en difficulté	0,403	-	0,676	-
Mon entreprise entretient des partenariats de long terme avec les établissements d'enseignement (universités, centres de formation professionnelle ...) en vue de promouvoir la recherche et le développement.	-	-	0,616	0,363
Mon entreprise met en place des programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des gazes à effet de serre.	-	-	0,505	-
Mon entreprise contrôle scrupuleusement la productivité de ses employés.	-	-	-	0,726
Mon entreprise établit des stratégies financières à long terme.	-	-	-	0,706
Mon entreprise contribue à la création des opportunités d'emploi.	0,351	-	-	0,456
Mon entreprise crée de la valeur pour ses actionnaires.	-	-	-	0,451
Mon entreprise vend ses produits ou services à des prix raisonnables.	-	-	-	0,448
% de la variance récupérée	35,8867	13,3481	8,8562	7,2773
% cumulé de la variance récupéré	35,8867	49,2348	58,0910	65,3683
Alpha de Cronbach	0,846	0,820	0,842	0,701

Source : résultats de l'analyse factorielle réalisée par l'auteur

Notre analyse exploratoire du deuxième échantillon montre que le premier facteur qui explique 35.89% de variance totale est saturé par les items qui reflètent une responsabilité éthique à l'égard des différentes parties prenantes. L'alpha de Cronbach est de 0.85. Le deuxième facteur permet de récupérer 13.35 % de variance est saturé par cinq items qui se rapportent à la responsabilité légale de l'entreprise. La valeur de son coefficient alpha de Cronbach est de 0.82. Le troisième facteur dont le pourcentage de variance expliquée est de 8.87% est saturé par six items qui traduisent la volonté de l'entreprise d'agir avec charité et bienfaisance. L'alpha de Cronbach est de 0.84. Le quatrième facteur est représenté par cinq items de la dimension économique. L'analyse de fiabilité fournit un coefficient alpha de Cronbach de 0.70. Il ressort de notre seconde analyse exploratoire que la RSE est perçue comme un construit quadridimensionnel par les cadres travaillant au sein des entreprises cotées opérant dans le secteur des services. Il apparaît dans le contexte de ce deuxième groupe que la priorité est accordée à la responsabilité éthique. Ceci signifie que ces entreprises sont très regardantes sur l'application des codes de conduite et des chartes éthiques dans un souci de moralisation des pratiques de la vie de leurs affaires. La responsabilité légale occupe également une place importante qui émane de son caractère obligatoire. La peur de lourdes sanctions pourrait être l'origine de cette importance accordée au respect des lois. Ces responsabilités sont suivies par la responsabilité philanthropique qui reflète la volonté de l'entreprise d'œuvrer au-delà du cœur de son métier en réalisant des actions et des projets qui servent l'intérêt général. La responsabilité économique se positionne comme étant la quatrième composante du modèle car elle est considérée par le deuxième groupe comme résultante des autres responsabilités, ce qui ne corrobore pas la perception du premier groupe qui la considère comme étant l'essence de la responsabilité sociale des entreprises. En effet, on peut admettre que si une entreprise respecte la loi, se comporte d'une façon éthique et agit avec bienfaisance et charité, elle aura plus de chance d'être profitable.

Conclusion

L'objectif de cette étude est d'analyser la perception des cadres sur la responsabilité sociale des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Les résultats de nos analyses exploratoires révèlent deux constats, l'un, suggère que les cadres marocains travaillant au sein des entreprises cotées n'ont pas la même perception sur la RSE, l'autre, met en relief le fait que les pratiques de la RSE varient selon le secteur d'activité. Ce dernier constat revoie à l'idée selon laquelle les entreprises qui opèrent dans le secteur des services se montrent plus regardantes sur le respect des lois (assurer une couverture sociale à tous les salariés, respecter le code marocain du travail, prévenir les discriminations entre les femmes et les hommes) et des valeurs éthiques (considérer l'égalité des chances comme partie intégrante dans la démarche d'évaluation des employés, effectuer des achats responsables, informer les clients de façon transparente et exhaustive sur les produits et services, etc.) que celle qui opèrent dans le secteur industriel.

Bibliographie

Abbott W.F. et Monsen R.J. (1979), « On the measurement of Corporate Social Responsibility : Self-Reported Disclosures as a Method of Measuring Corporate Social Involvement », *Academy of Management Journal*, vol. 22, n°3, p. 501-515.

Agle B.R. & Kelley, P.C. (2001), « Ensuring validity in the measurement of Corporate Social Performance: lessons from Corporate United Way and PAC campaigns », *Journal of Business Ethics*, 31, p. 271-284.

Allouche J. et Laroche P. (2005), « Responsabilité Sociale et Performance Financière : une synthèse de la littérature », *Colloque : La responsabilité sociétale des entreprises : réalité, mythe ou mystification ?*, Université de Nancy 2, 17 et 18 mars.

Allouche J., Huault I. et Schmidt G. (2004), « La Responsabilité Sociale des Entreprises : la mesure détournée? », *Colloque de l'AGRH, UQAM-Montreal*, 4-6 September.

Anderson J.C. et Frankle A.W. (1980), « Voluntary Social Reporting: An Iso-Beta Portfolio Analysis », *The Accounting Review*, 55, 467-79.

Attarça M. et Jacquot T. (2005), « La représentation de la Responsabilité Sociale des Entreprises : une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales », *Communication présentée à la XVIème Conférence Internationale de Management Stratégique*, Angers, France.

Aupperle K.E., Carroll A.B et Hatfield J.D (1985), « An Empirical Examination of The Relationship Between Corporate Social Responsibility and Profitability », *Academy of Management Journal*, Vol. 28, n°2, p. 446-463.

Balabanis G., Phillips H.C. et Lyall J. (1998), « Corporate Social Responsibility and Economic Performance in the Top British Companies: Are they Linked ? », *European Business Review*, Vol. 98, n°1, p. 25-42.

Belkaoui A. (1976), « The Impact of the Disclosure of the Environmental Effects of Organizational Behavior on the Market », *Financial Management*, Winter, p. 26-30.

Bauer R., Koedijk K. et Otten R. (2002), « International evidence on ethical mutual fund performance and investment style », *CEPR Discussion Paper n°3452*.

Boutin-Dufresne F. et Savaria P. (2004), « Corporate Social Responsibility and Financial Risk », *Journal of Investing*, 13:1, 57-66.

Bowen H.R. (1953), « Social responsibilities of the businessman », *New York: Harper & Row*.

Brammer S., Brooks S. et Pavelin S. (2006), « Corporate social performance and stock returns: UK evidence from disaggregate measures », *Financial Management*, 35, 97-116.

Brown B. et Perry S. (1994), « Removing the Financial Performance Halo From Fortune's Most Admired Companies », *Academy of Management Journal*, Vol. 37, n°5, p. 1347-1359.

Capron M. et Quaire Lanoizelée F. (2007), « La responsabilité sociale d'entreprise », Paris : Editions La Découverte.

Carroll A.B. (1979), « A three dimensional conceptual model of Corporate Social Performance », *Academy of Management Review*, 4, p. 497-505.

Carroll A.B. (1999), « Corporate Social Responsibility. Evolution of a definitional construct », *Business and Society*, 38(3), p. 268-295, september.

Churchill G.A. (1979), « A paradigm for developing better Measures of marketing constructs », *Journal of Marketing* , vol.16, pp 64-73.

Clarkson M.B.E. (1995), « Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance », *Academy of Management Review*, 20(1), pp 92-117.

Cochran P.L. et Wood R.A. (1984), « Corporate Social Responsibility and Financial Performance », *Academy of management journal*, 27, 42-56.

Friedman M. (1970), « The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits », *New York Times Magazine*, 13 September.

Freeman R.E. (1984), « Strategic Management: A Stakeholder Approach », Boston, Pitman.

Gond J.P. (2001), « L'éthique est-elle profitable ? », *Revue Française de Gestion*, Novembre-Décembre, p. 77-85.

Gond J.P. et Herrbach O. (2003), « Social Reporting as a Learning Tool? », *Conférence de l'European Accounting Association (EAA)*, Séville, 2-4 avril.

Gond J.P. et Mullenbach A. (2004), « Les fondements théoriques de la Responsabilité Sociétale de l'entreprise », *Revue des Sciences de Gestion*, 205, Jan/Fév. 93.

Igalens J. et Gond J. P. (2003), « La mesure de la Performance Sociale de l'entreprise : une analyse critique et empirique des données ARESE », *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, 50, 111-130.

Jamali D. (2008), « A Stakeholder Approach to Corporate Social Responsibility: A Fresh Perspective into Theory and Practice », *Journal of Business Ethics*, vol.82, pp 213-231.

Maignan I., Ferrell O.C. et Hult G.T.M. (1999), « Corporate Citizenship: Cultural Antecedents and Business Benefits », *Journal of the Academy of Marketing Science*, Fall, 27, 4, 455-469.

- Maignan I. et Ferrell O.C. (2003), « Nature of Corporate Responsibilities. Perspectives from American, French, and German Consumers », *Journal of Business Research*, 56, pp. 55-67.
- Maignan I. et Ralston D. (2002), « Corporate Social Responsibility in Europe and the U.S. : Insights from Businesses Self-presentations », *Journal of International Business Studies*, 3rd quarter, pp. 497-514.
- McWilliams A. et Siegel D. (2001), « Corporate social responsibility: a theory of the firm perspective », *Academy of Management Review*, vol. 26, n°1, p. 117-127.
- Paillot P. (2005), « Contribution à une analyse critique de la notion de responsabilité sociale de l'entreprise », 3ème Congrès de l'ADERSE, Lyon, ISEOR, Tome 3, p. 2241.
- Pinkston T.S. et Carroll A.B. (1996), « A retrospective examination of the CSR orientations: Have they changed? », *Journal of Business Ethics*, 15:2, 199-206.
- Sethi S.P. (1975), « Dimensions of corporate social performance: an analytical framework », *California Management Review*, spring, p. 58-64.
- Waddock S. et Graves S.B. (1997), « The Corporate Social Performance-Financial Performance link », *Strategic Management Journal*, 18: 4, 303-319.
- Wartick S.L. et Cochran P.L. (1985), « The evolution of the Corporate Social Performance model », *Academy of Management Review*, 10, 758-769.
- Wood D. J. (1991), « Corporate Social Performance Revisited », *Academy of Management Review*, 16(4), p. 691-718.